

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 septembre 2010 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

151-09-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 9 et du 12 août 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Adoption du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;

8. Entente avec St-Joachim-de-Shefford pour le Rang Petit3 – Budget 2011;
9. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2010-2011 – Rang Petit 9 et Ste-Geneviève;
10. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2010-2011 – Rang Petit 11;
11. Tournoi de golf de la chambre de commerce;
12. Résolution sur le Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services;
13. Résolution relative à la déclaration postale;
14. Opération nez rouge;
15. Liste des comptes;
16. Divers :
 - 16.1. Réfection du 8^{ème} Rang et d'une partie du chemin Guilmain - Mandat à la firme Genivar pour les phases 7 et 8;
 - 16.2. Réfection du 8^{ème} Rang et d'une partie du chemin Guilmain – Autorisation de signature du contrat avec Pavages Maska;
 - 16.3. Mandat à Genivar – Réfection de la côte du 5^{ème} Rang;
 - 16.4. Demande de prolongation de délai de Mme Janet Éhtier Ballard;
17. Rapport des comités;
18. Correspondance;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

152-09-2010

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et du 12 août 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 12 août 2010;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

153-09-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

6. **Adoption du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton**

Ce point est remis à la séance d'octobre 2010.

154-09-2010

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

155-09-2010

8. **Entente avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour le Rang Petit 3 – Budget 2011**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du Petit 3^{ème} Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un projet de budget sous deux options; soit un montant sans subvention gouvernementale de l'ordre de 7 846.57 \$ et avec subvention de l'ordre de 1 000 \$ pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont conditionnelles à l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité est d'accord avec le document soumis et que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2011 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

156-09-2010

9. **Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2010-2011 – Rang Petit 9 et Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QU'un règlement portant le numéro 226-2007 a été adopté concernant la demande pour le droit de passage du Club 3 et 4 roues, comté de Johnson sur le rang Petit 9 et le rang Ste-Geneviève;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;
 - o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars en vigueur, tel que stipulé au règlement 226-2007;
 - o la signalisation est aux frais du Club 3 & 4 roues;
- que le maire ou maire-suppléant et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.

Adoptée

157-09-2010

10. **Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2010-2011 – Rang Petit 11**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;
 - o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars (tel que stipulé au règlement 192-2004 : permettant la circulation des véhicules tout-terrains sur le rang Petit 11);
 - o tel que stipulé au règlement 192-2004, la signalisation est aux frais du Club 3 & 4 roues;
- que le maire ou le maire suppléant et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.

Adoptée

158-09-2010

12. **Résolution sur le Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services**

ATTENDU QUE Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appels et son centre de philatélie;

ATTENDU QUE Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

ATTENDU QUE ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

ATTENDU QUE le Protocole du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal

public ou de privatiser une partie de ses opérations (p. ex. bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que cette résolution soit transmise à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et lui demander :

- d'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public;
- de consulter la population, les municipalités, les députées et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le Protocole du service postal canadien.

Adoptée

159-09-2010

13. **Résolution relative à la déclaration postale**

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU QUE Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU QUE les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :

- de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada;

- de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

Adoptée

160-09-2010

14. **Opération nez rouge**

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été adressée à la municipalité pour l'édition 2010 d'Opération Nez Rouge de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée est de 100 \$ par municipalité desservie servant à défrayer les frais d'essence des bénévoles durant les soirées d'Opération Nez Rouge;

CONSIDÉRANT QUE tous les dons reçus par les utilisateurs de Nez Rouge de la région d'Acton iront directement au maître d'œuvre, Transport adapté Omnibus inc;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la somme de 100 \$ pour l'édition 2010 d'Opération Nez Rouge.

Adoptée

161-09-2010

15. **Liste des comptes**

Salaires nets du mois d'août 2010 incluant rémunération des élus	14 238,99\$
Receveur général du Canada - D. A. S. août 2010	1 471,97\$
France Rochette - entretien ménage	230,00\$
France Rochette - nettoyage de tapis - ménage bureau administratif	100,00\$
Alarme Fontaine - service de surveillance	146,74\$
Services informatiques Robert Lachance - évaluation des postes	126,99\$
Mégaburo - service photocopies	58,17\$
La Voix de l'Est - abonnement annuel	214,24\$
Martel, Brasard, Doyon , avocats - dossiers divers	191,41\$
Fonds de l'information foncière - mutations	9,00\$
Papeterie Laliberté - papier, pinces, etc	92,18\$
Norbert Proulx - remb kilométrage	101,20\$
Yvon Favreau - remb. Kilométrage	13,20\$
Coop Acton Vale - ponceaux	1 749,38\$
E. Côté - casque de sécurité - quincaillerie	55,26\$
E. Côté - ponceaux travaux 8e rang	4 002,78\$
E. Côté - locations outils	59,15\$
Alain Boyer - nivelage 9e Rang, Messier et rg. Petit 11	975,24\$
Paframa - essence	297,71\$
Action Solutions sans fil V inc. - radios	1 605,29\$
Richard Blanchette - remb kilométrage	19,20\$

Genivar - honoraires professionnels - plans et devis 8e rang	22 744,32\$
Dépanneur Les Frères Claude - essence	64,00\$
Coop St-André - ponceaux, drains travaux 8e rang	3 908,29\$
Excavation Yanick Cabana - réparation pont 5e rang	169,31\$
Sani-Éco - ordures septembre 2010	6 360,51\$
Sani-Éco - collecte des plastiques blancs	599,65\$
SPA Granby - récupérations chiens	153,00\$
Village de Roxton Falls - service des PR août 2010	651,36\$
Pensée de Bagot - publication avis -éolienne	307,02\$
Société canadienne des Postes - publipostage récupération	55,81\$
Mégaburo -service photocopieur	264,38\$
Qi-Paie - mise à jour annuelle	337,50\$
Visa-Desjardins - frais annuels	120,00\$
Bernard Bédard - remb kilométrage	76,80\$
Marc Bachand - remb kilométrage	8,00\$
Paframa - essence	51,50\$
Alain Boyer - nivelage/rép. intersection 5 rang (pierre concassée)	1 429,61\$
Yanick Cabana - empierrement / travaux rang 5	337,39\$
Somavrac - abat-poussière	9 853,99\$
Carrière d'Acton - pierre concassée	357,01\$
Mécanique Dalpé - couteau faucheuse	102,94\$
Dura-Lignes - lignage	1 245,01\$
Coop Acton Vale - ponceaux 8e rang	1 638,38\$
Daniel Ferland - fossé ch. de la Mine	618,92\$
Yanick Cabana - fossé 8e rang	58 322,67\$
Ville D'acton Vale - service préventionniste - juillet 2010	560,00\$
M. Maurice Richer	100,00\$
M. Marcel Boissé	100,00\$
Transport adapté Omnibus – Opération Nez rouge	100,00\$
Bell Mobilité	85,50\$
Cooptel	228,12\$
Hydro-Québec – éclairage public	200,79\$
Hydro-Québec – électricité hôtel de ville	406,29\$
TOTAL :	137 316,17 \$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

162-09-2010

16.1 **Réfection du 8^{ème} Rang et d'une partie du chemin Guilmain - Mandat à la firme Genivar pour les phases 7 et 8**

CONSIDÉRANT QUE les phases 1 à 6 du contrat de services professionnels ont été complétées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Genivar pour les phases 7 et 8 du contrat de services professionnels.

Adoptée

163-09-2010

16.2 **Réfection du 8^{ème} Rang et d'une partie du chemin Guilmain – Autorisation de signature du contrat avec Pavages Maska**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 149-08-2010, le contrat pour les travaux de pavage et de réfection du 8^{ème} Rang et du chemin Guilmain a été accordé à Pavages Maska;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauregard, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat à intervenir avec Pavages Maska.

Adoptée

164-09-2010

16.3 **Mandat à Genivar – Réfection de la côte du 5^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels pour les études à réaliser pour l'abaissement de la côte du 5^{ème} Rang à l'intersection de la route 241 a été présentée par Genivar au coût de 8 500 \$ pour la réalisation de l'étape no. 1;

CONSIDÉRANT QUE l'étape no. 1 consiste en :

- la réunion de démarrage, relevés topographiques et mise en plan de l'état des lieux;
- établir les profils des chaussées, des talus et déterminer l'impact sur les terrains avoisinants, évaluation du coût des travaux, réunion d'étape avec la municipalité;
- préparer le dossier à présenter au MTQ, rencontre avec la municipalité et le MTQ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Genivar pour
réaliser l'étape 1 des études à réaliser pour l'abaissement de la
côte du 5^{ème} Rang. Que l'offre de service fasse partie intégrante de
la présente résolution.

Adoptée

165-09-2010

16.4 **Demande de prolongation de délai de Mme Janet Éthier Ballard**

CONSIDÉRANT QUE Mme Janet Éthier Ballard s'adresse au
conseil municipal afin de demander un dernier délai de tolérance
puisque'elle doit cesser d'opérer un chenil sur sa propriété située
dans la zone 502;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai de
tolérance final jusqu'au 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

17. **Rapport des comités**

M. Conrad Daviau

1. Loisirs : Tirage du 10 000 \$ en novembre;

M. Bernard Bédard

1. Régie incendie : Schéma de couverture de risques, offre de
GPI;
2. Voirie : Réunion de chantier pont du chemin Laprade;

18. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la
correspondance reçue.

166-09-2010

20. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 30.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
